



Compte rendu du Conseil Départemental de l'Action Sociale Réunion du 6 septembre 2024

EN RÉSUMÉ :

- **3 900 personnes sont potentiellement bénéficiaires de l'action sociale dans le département.**
- **Concernant les demandes de prêts et aides ALPAF, refaites les simulations car les barèmes ont pu changer. Ne passez pas à côté de vos droits ! Dans un couple « Finances », les 2 agents peuvent demander chacun à bénéficier d'une aide.**
- **Il n'y a pas de conditions de revenus pour les séjours des enfants en situation de handicap, et les retraités peuvent en bénéficier.**
- **Dans le Morbihan, 58 % des agents ont accès à une solution de restauration collective contre 75 % au niveau national.**
- **Nous rappelons que des aides pécuniaires et des secours alimentaires existent. La demande est à faire auprès de l'assistant de service social.**
- **L'arbre de Noël aura lieu le mercredi 18 décembre 2024 à Locminé, salle de la Maillette.**

Compte-rendu de l'activité de la délégation de l'action sociale- Année 2023

La déléguée nous a présenté le bilan de l'année 2023.

D'abord, quelques chiffres :

- Le budget de l'action sociale est calculé en fonction du nombre d'enfants, d'actifs et de retraités présents dans le département : 36,82 € par enfant de 0 à 17 ans, 9,57 € par actif et 3,19 € par retraité. **Ce montant est insuffisant !**

Ce sont ainsi 432 enfants de 0 à 17 ans, 49 enfants de 18 ans, 2 532 retraités et 963 actifs dans le département du Morbihan qui sont bénéficiaires de l'action sociale. La DGFIP (DDFIP, Dircofi et CID) représente 88,7 % des actifs, les Douanes 7,9 %, la CCRF 1,9 %, l'INSEE 1 % et les agents de Centrale (Secrétariat Général) 0,2 %, au 31/12/2023.

Pour le budget, les dépenses sont regroupées par nature :

- Le budget subventions séjours enfants (hors EPAF)
- Le budget prévention médicale
- Le budget restauration, Crédits d'actions locales (CAL) et frais de fonctionnement de la délégation

Le total des dépenses engagées s'élève à **152 008 €** dont 114 450 € pour la restauration et 33 316 € pour le budget CAL. Les dépenses pour la restauration représentent 75 % du total.

Dans le département, il n'existe plus que 2 restaurants conventionnés :

- A Vannes

Restaurant du CHBA

- A Lorient

AGORA Polygone, avenue du Gal de Gaulle

2 restaurants financiers

A **Ploërmel**, dans les locaux du centre des Finances Publiques.

A **Lorient**, à bord de la vedette des Douanes pour les agents de la brigade garde-côtes.

Le nombre de **repas** servis en 2023 est en hausse. Cela représente 21 759 repas servis contre 18 387 en 2022. Pour mémoire, 33 076 repas avaient été servis en 2019. Les habitudes des agents ont changé depuis la crise sanitaire.

Les repas bénéficient d'une subvention ministérielle pour un indice inférieur à 539. 84,4 % des agents en ont bénéficié.

Pour exemple, un repas servi à Lorient Agora coûtait 13, 80 €. L'agent, selon son indice, l'a payé 4,36 € ou 5,89€.

Concernant les **titres restaurant**, 62 351 ont été distribués en 2023 pour un montant de 187 053 €. C'est en forte hausse depuis 2020.

Dans le Morbihan, 58 % des agents ont accès à une solution de restauration collective contre 75 % au niveau national.

Concernant les **crédits d'actions locales**, la dotation finale s'est élevée à 33 326€.

Les retraités ont fait une sortie à Nantes, les actifs à Groix et au Puy du Fou. La facture pour l'arbre de Noël s'est élevée à 17 938 €.

Pour les aides et prêts liés au logement, 76 dossiers ont été accordés. La nouvelle aide pour le logement des étudiants continue à recevoir beaucoup de demandes. Ces aides sont soumises à condition de revenus.

Pour avoir toutes les informations sur l'action sociale, vous pouvez consulter le guide édité par la fédération des Finances CGT sur son site : [CGT Finances : Guide action sociale 2024 : fonctionnement, prestations, et revendications](#)

Le site internet ministériel dédié à l'action sociale est à l'adresse suivante : <https://actionsociale.finances.gouv.fr>

Il est consultable par les actifs et les retraités depuis internet et sur tous les supports.

Compte-rendu d'activité du service social-Année 2023

M. KERISIT, nouvel assistant de service social, nous a adressé son compte-rendu pour l'année 2023.

Cette année a été notamment marquée par le changement d'assistant puisque Mme LE TORREC a fait valoir ses droits à la retraite.

Nous rappelons que des aides pécuniaires et des secours alimentaires existent, c'est l'assistant qui prépare les dossiers.

64 agents et pensionnés ont été accompagnés. La majorité des personnes qui sollicitent le service social sont des femmes et une majorité d'agents B et C.

Les motifs d'entretien sont les suivants : difficultés financières (notamment dans les situations de séparation de couple), le logement (qui est de plus en plus prégnant), l'orientation vers du conseil juridique, l'accompagnement d'un proche, malade ou en situation de handicap, perte d'autonomie d'un ou des parents.

Pour les retraités, les sollicitations concernent le plus souvent des problèmes financiers et les difficultés liées à la perte d'autonomie. L'assistant les oriente alors vers le bon interlocuteur : conseil départemental pour l'APA, CPAM etc.

Le montant total des aides en 2023 s'est élevé à 24 657 €. L'aide pécuniaire est non remboursable, le prêt social est à rembourser.

Si vous connaissez des difficultés de logement dans le cadre de mutation ou de restructuration, n'hésitez pas à contacter notre assistant social.

Crédits d'actions locales 2024

Le budget local est de 33 108€.

Les sorties à l'île d'Arz et au Mont-St-Michel ont été très appréciées par les actifs, la sortie à Guerlédan pour les retraités également.

Notre déléguée va proposer aux agents très prochainement une **sortie au parc de Branféré** le dimanche 20 octobre, avec des départs en car de Lorient et de Vannes.

L'arbre de Noël aura lieu mercredi 18 décembre 2024 à Locminé, salle de la Maillette.

Le spectacle sera assuré par la compagnie Ernesto Barytoni qui proposera un voyage musical dans le temps appelé « ZIK ZAP ».

Enfin, n'oubliez pas de réserver les cadeaux pour vos enfants sur la plateforme MICADOS , la date limite approche.

Présentation du relevé de conclusions du CNAS du 27 juin 2024

Le subventionnement aux repas a augmenté afin de compenser l'augmentation des coûts et de la fréquentation. L'activité liée aux aides et aux prêts est en croissance notamment pour les prêts immobiliers complémentaires (+ 77%) et l'aide au logement étudiant.

Elargissement du périmètre du CESU Chèque Famille Finances et lancement du Chèque Sport qui rencontre beaucoup de succès.

Les colonies EPAF ont rassemblé près de 7 600 enfants.

7 résidences EPAF sont déjà vendues.

Le CNAS (Conseil National de l'Action Sociale) s'est interrogé autour des nouvelles modalités d'inscription « premier arrivé/premier servi » pour les colonies de vacances. Pour que ça fonctionne équitablement, il faut en tout cas améliorer l'accès à l'application, il y a eu beaucoup de dysfonctionnements.

La Fédération CGT Finances a demandé le rétablissement du droit aux chèques vacances pour les retraités.

Si on plantait !

N'oubliez pas d'utiliser votre bon de 15 € en contactant la pépinière qui va rouvrir courant septembre.

Si vous ne l'utilisez pas, il faut le renvoyer à la délégation à Vannes.

Vos représentants en CDAS :



Olivier AMICEL-TH Hennebont, Céline CANN-SDIF